

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Un nouveau sondage confirme qu'une majorité de personnes au Canada appuient les demandes anticipées d'aide médicale à mourir (AMM) et continuent d'appuyer l'accès à l'aide médicale à mourir.

Montréal, le 18 avril 2024 • Un nouveau sondage canadien mené par Ipsos pour le compte de Mourir dans la Dignité Canada (MDDC) démontre que 84 % de la population canadienne continue d'appuyer l'arrêt Carter c. Canada, qui a permis la création de la loi canadienne sur l'aide médicale à mourir.

Ces résultats sont significatifs, car en dépit des informations alarmistes et trompeuses perpétrées au sujet de l'aide médicale à mourir au cours des dernières années, les citoyens de l'ensemble du pays font clairement la distinction entre la réalité et la fiction, et savent reconnaître le développement d'options de fin de vie qui devraient être offertes aux personnes qui souffrent gravement et qui répondent aux critères d'admissibilité à l'aide médicale à mourir.

Le sondage montre également un fort appui aux demandes anticipées d'aide médicale à mourir, qui nécessitent la modification législative recommandée par le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir dans son rapport final de février 2023. Une demande anticipée permettrait à une personne de décrire, par écrit, les circonstances futures dans lesquelles elle aimerait avoir accès à l'aide médicale à mourir.

83 % des Canadiens appuient les demandes anticipées d'aide médicale à mourir pour une personne ayant reçu un diagnostic de problème de santé grave, irrémédiable, qui érode ses capacités, et qui finira par perdre l'aptitude à prendre des décisions pour elle-même. **95 % de ceux qui disent souffrir personnellement d'une maladie neurocognitive dégénérative appuient ce choix.**

« Tant que les demandes anticipées ne sont pas accessibles, le choix qui s'offre à moi est soit d'obtenir l'aide médicale à mourir prématurément, et perdre un temps de vie précieux, soit renoncer à l'AMM et subir la perte de ma dignité, ne plus être capable de m'alimenter, ni d'aller à la salle de bain seule, ni de reconnaître mes enfants : je ne veux pas avoir à vivre ça », rappelle Sandra Demontigny, Québécoise touchée par l'Alzheimer précoce et porte-parole de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD).

La province de Québec a déjà adopté une loi provinciale autorisant les demandes anticipées d'aide médicale à mourir et 43 % des Canadiens disent que cette information les rend plus susceptibles d'appuyer la législation nationale. Le Québec doit être applaudi pour son leadership dans ce dossier et le gouvernement fédéral doit maintenant lui emboîter le pas pour éviter les disparités en matière de soins de santé à travers le pays. Cette réforme du Code criminel renforcerait les options de choix de fin de vie pour l'ensemble des citoyens canadiens et permettrait au Québec d'appliquer sa loi.

« Sans harmonisation avec le Code criminel, les médecins et infirmières praticiennes spécialisées qui offrent l'aide médicale à mourir ne prendront pas le risque d'être traduits en justice par des opposants. Cette situation va priver les patients de l'application de la loi québécoise. Il est essentiel que le gouvernement fédéral modifie le Code criminel afin que le Québec puisse faire appliquer sa loi sur les demandes anticipées en toute légalité », indique le Dr Georges L'Espérance, praticien de l'aide médicale à mourir et Président de l'AQDMD.

Un échantillon de 2 000 Canadiens âgés de 18 ans et plus a été interrogé dans le cadre du panel I-Say d'Ipsos du 15 au 20 mars 2024. La pondération a été utilisée pour s'assurer que la composition de l'échantillon reflète l'ensemble de la population selon les données du dernier recensement.

À propos de Mourir dans la Dignité Canada

Mourir dans la Dignité Canada est l'organisme de bienfaisance canadien de défense des droits de la personne qui s'engage à améliorer la qualité de la mort, à protéger les droits en fin de vie et à aider les gens de partout au Canada à éviter des souffrances indésirables.

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>

- 30 -

Renseignements :

En français

AQDMD

Laurie Marcellesi - laurie.marcellesi@winkstrategies.com - 514 558 3703

En anglais

Mourir dans la Dignité Canada - media@dyingwithdignity.ca - 647- 477- 0831